

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 9 FÉVRIER 2015 À 19 H 00 À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers, Jocelyn Fradette,
Frédéric Tremblay, Gino Villeneuve, Pascal
Pilote et Alain Fortin.

ABSENCES MOTIVÉES : Messieurs les conseillers Lucien Boily et
Gilles Girard.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS: Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général,
et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h 00 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

ADOPTION – RÈGLEMENT 253-2015 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE COMPENSATION SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES POUR LES LOGEMENTS NON LOUÉS ET UTILISÉS À DES FINS PERSONNELLES PAR LE PROPRIÉTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'ALMA

067-04-2015

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement 253-2015 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le règlement 253-2015 établissant un programme de compensation sous forme de crédit de taxes pour les logements non loués et utilisés à des fins personnelles par le propriétaire sur le territoire de la Ville d'Alma."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – AMÉLIORATION DE LA ROUTE DU LAC EST ET DE RUE DE LA GARE OUEST – DEMANDE DE SUBVENTION

068-04-2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a soumis une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux visent l'amélioration de la route du Lac Est et de la rue de la Gare Ouest, et ce, afin d'améliorer l'accès au Club de ski de fond d'Alma et au Club de curling Riverbend;

CONSIDÉRANT QUE dans sa lettre en date du 27 novembre 2014, le ministre des Transports a confirmé une aide financière de 125 000 \$, répartie sur 3 ans, pour financer ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE les modalités du programme font en sorte que la Ville doit confirmer d'ici le 13 février 2015 la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront réalisés au cours de l'année 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au ministère des Transports du Québec de reporter la subvention prévue en 2014-2015 pour l'exercice financier 2015-2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"Que le conseil municipal approuve les dépenses et la réalisation des travaux sur la route du Lac Est et sur la rue de la Gare Ouest pour l'exercice financier 2015 pour un montant subventionné de 125 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec de substituer le montant de 50 000 \$ prévu en 2014-2015 pour l'année 2015-2016, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (dossier 00022122-1-93042(02)-2014110341);

Que les travaux seront exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route du Lac Est et sur la rue de la Gare Ouest et qu'un dossier de vérification sera constitué conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 069-04-2015

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale de la Ville recommande de procéder à une réorganisation administrative de ses effectifs au niveau du développement économique;

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement socio-économique a entériné cette réorganisation;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
ET RÉSOLU :

"d'accepter la recommandation de la Direction générale et de procéder à la réorganisation administrative des effectifs du développement économique comme suit :

- Le poste de directeur du développement, occupé par monsieur Marc-André Doyon, est aboli;

- Messieurs Pierre Landry, directeur général adjoint, développement et projets spéciaux et Marc Moffatt, directeur général du Centre d'excellence sur les drones sont délégués à titre de responsables des dossiers du développement économique."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

070-04-2015

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 05.



 greffier



 maire